Envoyé en préfecture le 05/09/2025
Reçu en préfecture le 05/09/2025
Publié le
ID : 062-216200873-20250905-25_09_20-DE

Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le deux septembre à dix-huit heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant la convocation du 20 août deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.
Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Monsieur Hervé DEBARRE, Vincent KERCKHOVE Adjoints au Maire, Sylvain IKET, Conseiller Municipal, Mesdames Hélène RIGOBERT, Jennifer DELTOMBE et Stéphanie DORLENCOURT, conseillères municipales la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
MM Alain ZEGRE, Willy SCHRAEN, sont absents
Mme Dorianne DUBOCQUET donne procuration à Mme Marie-Antoinette RAYMOND
M. Michel BRAME donne procuration à M. le Maire
Mme Marie-Antoinette RAYMOND est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.
Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du onze juillet deux mil vingt-cinq propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du onze juillet deux mil vingt-cinq est adopté à l'unanimité.
Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 10minutes

==========

Délibération 25 09 20

VENTE DE L'IMMEUBLE RUE AU SABLE –
Complète la délibération n° 25 07 19

Monsieur le Maire expose,
La cession concernant l'immeuble situé rue au Sable a été actée par délibération en date du 11 juillet 2025 pour un montant de 160.000,00 € (cent soixante mille €uro)
Il est rappelé que la vente n'entre pas dans le champ d'application de la TVA puisqu'elle s'inscrit purement dans le cadre de la gestion du patrimoine communal de Bayenghem lez Eperlecques.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération
AUTORISE Monsieur le Maire à vendre cet immeuble pour le prix de 160.000,00 €uro au titre de la gestion patrimoniale et que le prix sera réemployé au service des ses missions
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette vente
ACTE la sortie de l'actif de cet immeuble
A Bayenghem-lez-Eperlecques, le deux septembre deux mille vingt-cinq
Pour extrait certifié conforme
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Publié et rendu exécutoire le deux septembre deux mille vingt-cinq

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN